

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/12

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Jean-Louis BRAYE, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Éric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Éric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGE, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Serge KONDRYSZYN procuration à Olivier MEROU
- Louis MARETTE procuration à Laurette BEAUMONT
- Guy MERCADIE procuration à Jean-Louis REMY
- Francette ROS NONO procuration à Marielle PEIRO

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MEROU

### AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2023

L'assemblée, après avoir entendu le Compte Administratif 2023 du SPEHA statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTATS DE CLÔTURE 2022	PART AFFECTEE A L'INVEST	RESULTATS 2023	RESTES A REALISER 2023		SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DES RESULTATS 2023
INVEST	459 308,55 €		- 1 075 586,95 €	DEP	533 633,12 €	- 492 894,12 €	- 1 109 172,52 €
				REC	40 739,00 €		
FONCT	6 302 622,48 €	- €	271 664,88 €				5 465 114,84 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Compte tenu des éléments précités, décide à l'unanimité d'affecter les résultats cumulés, dans le cadre du Budget Primitif 2024 du SPEHA, comme suit :

Affectation en réserve en section d'investissement au compte 1068 :	1 109 172,52 €
Report de l'excédent en section de fonctionnement compte 002 :	5 465 114,84 €
Report du déficit d'investissement compte 001 :	616 278,40 €

Ampliation de la présente sera publiée sur [www.speha.fr](http://www.speha.fr) et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

**Le PRESIDENT,  
M. Jean-Louis REMY**

